

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

ES EFFORTS ANNON POUR VAINCRE ES USINES À CHIOTS QUÉBEC ÇOIVENT UN ACCU MITIGÉ

DONNER · DONNER · DONNER · DONNER

PARTAGEZ

MONTRÉAL (19 juin 2013) — Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, François Gendron, a annoncé l'implantation d'un système de permis pour répondre aux problèmes d'abus d'animaux dans les usines à chiots du Québec, donnant lieu à des réactions mitigées de la part d'organismes de bien-être animal (lien vers l'entrevue : http://bcove.me/q7gp8480). Humane Society International/Canada et la SPCA de Montréal ont applaudi l'annonce, toutefois, les deux organisations constatent que le système de permis proposé n'est pas sans faille et les lois sur la protection des animaux en vigueur comportent suffisamment d'outils pour mettre fin à l'abus dans les usines à chiots. Par contre, jusqu'à présent, le gouvernement fait preuve d'inaction quant à l'application des lois.

Ewa Demianowicz, responsable de campagne pour HSI/Canada, affirme : « Bien que l'enthousiasme du ministre soit apprécié, le gouvernement du Québec n'a aucune raison de retarder la fermeture des usines à chiots. Des améliorations aux lois sur le bien-être des animaux et de nouveaux règlements sont en vigueur depuis maintenant un an; les lois sur la protection des animaux au Québec sont plus qu'adéquates pour mettre fin aux activités des éleveurs irresponsables. Cependant, même la meilleure loi s'avère inutile si elle n'est pas appliquée correctement. Nous savons que des centaines, sinon des milliers d'horribles usines à chiots sont toujours ouvertes au Québec. Malheureusement, le gouvernement provincial n'a pas encore pris les mesures nécessaires pour les fermer ».

Alanna Devine, directrice de la défense des animaux à la SPCA de Montréal, affirme que « la Loi sur la protection sanitaire des animaux du Québec, si elle est bien appliquée, est très efficace pour fermer les sites d'élevage problématiques. Pour ce qui est du système de permis proposé, nous continuons de demander une limite quant au nombre maximum d'animaux autorisés dans un lieu d'élevage afin d'assurer un minimum de soins et afin de restreindre le nombre de chiens et chats qui pénètrent dans un marché déjà saturé. Nous souhaitons également l'implantation d'un système d'enregistrement de base pour toute transaction commerciale impliquant des animaux afin d'assurer l'imputabilité et la traçabilité des animaux vendus par quelconque moyen, incluant ceux vendus en ligne. Le gouvernement provincial a le pouvoir d'adopter ces mesures législatives, et celles-ci sont essentielles pour mettre fin à l'élevage irresponsable et contraire à l'éthique dans cette province ».

Les deux partis politiques au pouvoir au Québec ont annoncé des mesures contre les usines à chiots, mais seulement quelques-uns de ces sites d'élevage commercial ont été fermés au fil des ans. Les SPA et SPCA reçoivent plusieurs plaintes et pistes du public. HSI/Canada et la SPCA de Montréal exhortent le gouvernement du Québec à prendre rapidement des mesures et à appliquer correctement les lois en vigueur sur le bien-être des animaux, en plus d'adopter un système de permis comprenant une limite du nombre d'animaux de compagnie utilisés à des fins de reproduction dans un lieu d'élevage donné, ainsi qu'une procédure d'inscription de toutes les ventes ou transactions impliquant des animaux de compagnie.

Faits :

- Les usines à chiots sont des installations de production de masse qui élèvent des chiens à des fins commerciales et mettent l'accent sur le profit plutôt que le bien-être des animaux. Les chiens d'élevage dans les usines à chiots n'ont aucune qualité de vie et sont souvent confinés dans de petites cages métalliques pour la plus grande partie de leur vie, avec peu d'occasions de socialiser, faire de l'exercice ou obtenir des soins vétérinaires.
- En 2008, HSI a aidé la SPCA de Montréal à procéder à trois grandes saisies de chiens et de chiots dans des usines à chiots du Québec, en vertu du Code criminel canadien.
- En 2009, à la suite d'un tollé de protestation concernant les usines à chiots et les normes de bien-être des animaux inadéquates au Québec, le gouvernement Charest avait promis de gérer la crise. À cette fin, il a constitué une équipe de travail relevant du Ministère de l'Agriculture spécialement affectée aux animaux de compagnie afin d'identifier des solutions permettant de mettre fin aux problèmes de bien-être des animaux dans la province.
- Depuis 2008, la SPCA de Montréal a sauvé des centaines de chiens qui vivaient dans des conditions inhumaines dans des installations d'élevage.
- En juin 2012, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 51, une loi modifiant la loi provinciale sur la protection sanitaire des animaux, ce qui améliore les normes de sécurité et de bien-être pour les animaux de compagnie au Québec.
- En avril 2013, ANIMA-Québec a annoncé un changement d'orientation, en transférant son mandat d'inspection et de mise en application des lois provinciales sur le bien-être des animaux au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

-30-

Contact média – HSI/Canada : Dean Pogas, 514.395.2914/514.261.6007, dpogas@humanesociety.org

La Humane Society International/Canada est un leader en matière de protection animale et met en œuvre des programmes visant les animaux de compagnie, la conservation de la faune et de son habitat naturel, la préservation des mammifères marins, le bien-être des animaux de ferme et les animaux de laboratoire. HSI/Canada est fière de faire partie de la Humane Society International qui, ensemble avec ses groupes partenaires, forme l'un des organismes de protection animale les plus importants dans le monde. Célébrer les animaux, confronter la cruauté mondialement—en ligne sur hsicanada.ca.

Contact média – SPCA de Montréal : Alanna Devine, 514.735.2711, poste 2245, adevine@spcamontreal.com

À propos de la SPCA : fondée à Montréal en 1869, la Société Canadienne pour la Prévention de la Cruauté envers les Animaux fut la première société humanitaire au Canada. Basée sur des principes humanitaires, la mission de la SPCA est de :

- *protéger les animaux contre la négligence, les abus et l'exploitation;*
- *représenter leurs intérêts et assurer leur bien-être;*
- *favoriser la conscientisation du public et contribuer à éveiller la compassion pour tout être vivant.*

Notre rôle est de prévenir la cruauté envers les animaux par une multitude d'actions et de gestes concrets. Visitez notre site web à www.spca.com